PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME M.R.C. DE KAMOURASKA



AVIS PUBLIC

Est donné par le soussigné, Isabeau Vilandré, directeur général et greffier-trésorier ;

ADOPTION DU RÈGLEMENT 370

- 1. **Que** lors de la réunion ordinaire du 6 mars 2023, le conseil de la municipalité de Saint-Pacôme a adopté le <u>« règlement numéro 370 modifiant le règlement no 271 portant sur l'utilisation de l'eau potable</u>
- 3. Que le règlement numéro 370 entrera en vigueur conformément à la Loi.
- **Que** toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 370 au bureau de la municipalité de Saint-Pacôme, situé au 27, rue St-Louis à Saint-Pacôme, durant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-PACÔME, CE 8° JOUR DU MOIS DE MARS 2023.

Isabeau Vilandré

2.

Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Adoption du règlement 370

Je, soussigné, Isabeau Vilandré, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Pacôme, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public /**Adoption du règlement 370** en affichant deux (2) copies aux endroits désignés par le Conseil entre 8 h 00 et 16 h 30, le 8^e jour du mois de mars 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 8^e jour du mois de mars 2023.

Isabeau Vilandré

Directeur général et greffier-trésorier